

dans le Nord? Pourquoi a-t-il donné pour des loix immuables de la Pologne les actes que le Roi Auguste s'étoit menagés contre son concurrent? Pourquoi enfin a-t-il pris si hautement la protection de ces prétendûes Loix; sans laisser entrevoir aux Polonois qu'ils pouvoient encore élire le Roi Stanislas, pourvû que l'Élection fût faite avec liberté & unanimité?

L'on reconnoît une contradiction sensible dans cette explication que l'Empereur tâche de donner à l'exclusion qu'il a prononcée sans autorité & sans exemple. S'il a donné l'exclusion au Roi Stanislas, son intention étoit que ce Prince ne fut absolument point élu: Si l'Empereur ne s'est pas proposé d'empêcher que le Roi Stanislas regnât tranquillement sur sa Patrie lorsqu'il auroit été élu librement & unanimement, c'est aujourd'hui le tems de le reconnoître, & de prouver à la République qu'il a encore quelques égards pour sa liberté & ses suffrages, & qu'il ne veut pas faire de vains efforts contre l'élection la plus libre & la plus légitime que la Pologne ait jamais vûe.

Il y a eu une liberté parfaite dans le Chef, qui pendant l'interregne préside à la République, dans le Sénat, dans l'Ordre Equestre. Je ne vois pas même ce qui auroit pû forcer leurs suffrages en faveur du Roi Stanislas. Ce n'est pas le Roi Stanislas lui même qui est venu au travers de mille dangers se jeter entre les bras de sa Patrie, sans escorte, sans cortège, sans autre assistance que l'amour de ses Peuples. Ce Prince seul auroit-il pû en imposer à un Primat, dont il ne peut ni augmenter ni diminuer la fortune, à des Sénateurs si sages dans les Conseils, à plus de soixante mille hommes de Noblesse assemblée, si intrepide dans les Combats? Ce n'est pas la France, qui, malgré le desir qu'elle avoit